

# Plateforme de broyage de branches de Nébouzat

## Accès

Pour les **particuliers** et les **services techniques** des communes.

Sur présentation de la **carte de déchèterie du SYDEM** (SICTOM).

### Horaires :

- Samedi 9h00-12h00 en janvier, juin, juillet, août, novembre, décembre
- Mercredi 15h00-18h00 et samedi 09h00-12h00 en février, mars, avril, mai, septembre, octobre

01

02

## Le dépôt de branches

Seuls les **branches et branchages** d'un **diamètre de 15 cm maximum** sont acceptés.

Ils doivent être déposés en tas bien empilé, sans enchevêtrement, la base de la coupe face à vous.

Les **dépôts interdits** :

- tontes
- racines
- tronc d'arbre
- branches trop fines et brindilles
- ronces

## Le broyat et le compost

Le **broyat généré** à partir des branches déposées sera mis en partie à disposition sur la plateforme : **servez-vous !**

Utile pour le **paillage** de votre potager et de vos plantes !  
*Du compost peut également être disponible et à votre disposition selon les périodes.*

03